

470

*Westrom, Jean Hubert*

*24 Juin 1860*

ADMINISTRATION  
DE LA  
SURETÉ PUBLIQUE.

Ville d'Anvers.

SECT. 1 N.º 907

N.º

- 1. Noms et prénoms  
— de la femme, si l'étranger est marié; et de ses enfants s'il en est issu du mariage.
- 2. Lieu de naissance et âge.  
— du père  
— de la mère.

*Westrom Jean Hubert*

*du père à Maastricht  
L. 27 ans le 24 février 1860*

*né à Maastricht (Holl) âgé de 22 ans*

3. Occupations.

*ouvrier charpentier travaillant chez l'empereur*

4. Moyens d'existence.

*sa profession*

5. Antécédents.

*inconnus*

6. Conduite.

*D*

7. Moralité.

*D*

8. Dernier domicile à l'étranger, avec indication du nom de la rue et du n.º de la demeure.

*Maastricht chez les parents*

NUMMER 13.470

9. Époque de l'arrivée dans le pays.

*Jun 1856*

10. Dernière résidence en Belgique, avant d'arriver dans la commune.

*/*

11. Époque de l'arrivée dans la commune.

*Jun 1856*

12. Nature des papiers, leur état, autorité qui les a délivrés (1).

*un certificat de bonne conduite délivré par  
M. le Bourgmestre de Mousbacht le  
6 Jun 1856*

13. Y a-t-il lieu de l'autoriser à séjourner dans la commune (2).

*Je pense qu'une autorisation de séjour provisoire peut être accordée.*

*Inscrits*

*Amén., le 19 Jun 1856  
Le Commissaire de Police,*

*J. Carrod*

*24*

*Anvers, le 19 Jun 1856.*

**Le Bourgmestre,**

*Dehaene*

(1) Les papiers doivent, dans tous les cas, être retirés au porteur, et transmis à l'administration de la sûreté publique. Le Bourgmestre pourra en donner reçu.

(2) L'étranger dépourvu de papiers ou qui n'a que des papiers irréguliers ne pourra être admis à séjourner dans le Royaume, s'il n'en a obtenu l'autorisation. Le Bourgmestre informera l'étranger qu'il doit adresser à M. l'Administrateur de la sûreté publique une demande de séjour, accompagnée de son acte de naissance et des autres actes de l'état-civil, s'il y a lieu. L'étranger, porteur de papiers réguliers et valables, qui voudrait changer son séjour en résidence, devra se pourvoir près de M. l'Administrateur, aux mêmes fins.